



COMMUNIQUE DE PRESSE – 13 octobre 2020

La commune de Saint-Germain-en-Laye envisage d'acquérir 147 hectares appartenant à la Ville de Paris pour y installer une carrière de granulats. Ces terrains situés au nord de la forêt domaniale ont servi de terrains d'épandage des eaux usées de la ville de Paris de la fin du 19^{ème} siècle aux années 2000 et font l'objet d'une pollution aux métaux lourds. Le SIAAP (syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne) qui exploite l'usine Seine Aval située à proximité immédiate n'en a plus l'utilité.

La présence de bassins présentait un intérêt ornithologique qui a permis au site d'être inventorié en tant que ZNIEFF (zone d'intérêt écologique, faunistique et floristique). Elle est par ailleurs située à proximité immédiate de l'étang du Corra fréquenté par les espèces des milieux humides.

Nous déplorons que la commune de Saint-Germain-en-Laye se lance dans cette entreprise économique avant même de disposer d'une étude d'impact permettant notamment d'apprécier l'état initial de la biodiversité sur le site, les modalités de dépollution des sols ainsi que l'impact sur les nappes du fleuve. Il est légitime pour les habitant-e-s de se poser la question de l'état de la biodiversité pendant et après la période d'exploitation et l'impact plus général sur l'environnement. Alors que la commune de Saint-Germain-en-Laye se targue de détenir une Marianne d'or du développement durable et d'avoir créé un conseil local du développement durable qui ne s'est toujours pas réuni, les habitant-e-s n'ont pas été informés sur les enjeux environnementaux et économiques de ce projet.

Le devenir des locataires du lotissement de la ferme de la Garenne, dont le bail avec la Ville de Paris est échu, pose également question.

Ce projet de carrière, satellite de celui du port Seine Ouest Métropole à Achères, a un impact sur les paysages qui vont être modifiés par son exploitation.

Enfin, il est révélateur de l'extractivisme qui alimente les modes traditionnels de construction du secteur du BTP basés sur l'exploitation des ressources naturelles alors que la transition impose de promouvoir l'économie circulaire et les matériaux biosourcés.

Nous avons demandé, dans un courrier adressé à Anne Hidalgo, que la Ville de Paris suspende le protocole financier en cours d'adoption avec la commune de Saint-Germain-en-Laye.

Marie-Françoise Darras
Patricia Millot

Responsables départementales EELV Yvelines

Contacts : groupe local Seine Ouest Séverine Goudiguen (06 81 48 31 77) – Keyne Richard (07 69 79 92 36)